

# Formation des commissaires enquêteurs

## La Directive Inondation - Réglementation sur les plans de prévention des risques

Présenté par Cécile LABONNE  
et Nolwenn LUCAS  
Chargées de mission « Risques Naturels »

Mardi 15 octobre 2013



# SOMMAIRE

Le risque en Picardie

Le PPR : un outil de prévention

Le contenu d'un PPRN : exemple du PPRI de la Somme

Les évolutions récentes : procédure de révision et procédure de modification



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# SOMMAIRE

Le risque en Picardie

Le PPR : un outil de prévention

Le contenu d'un PPRN : exemple du PPRI de la Somme

Les évolutions récentes : procédure de révision et procédure de modification

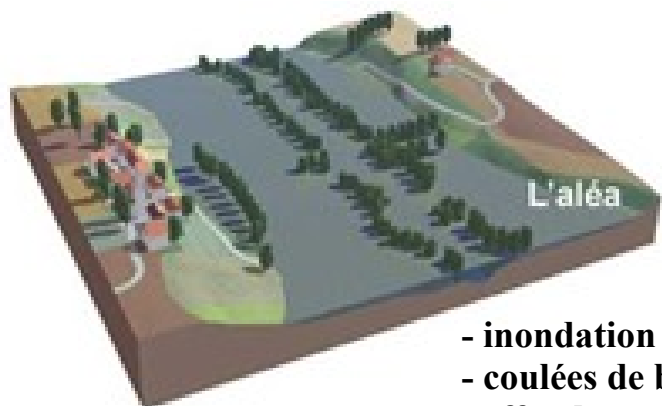


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

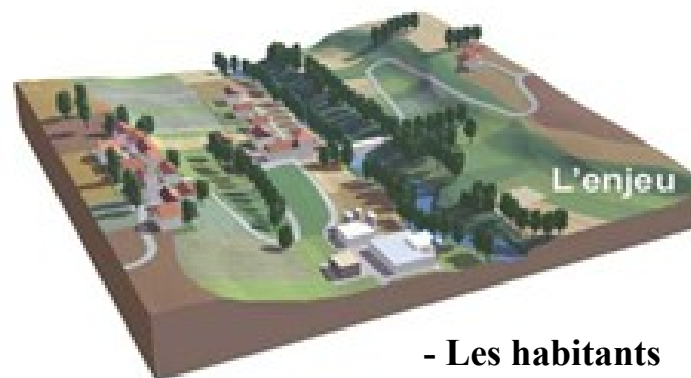
MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Notion de risque



- inondation
- coulées de boues
- effondrement
- ...

+



- Les habitants
- Les équipements
- Les activités économiques
- Les infrastructures
- ...

=



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

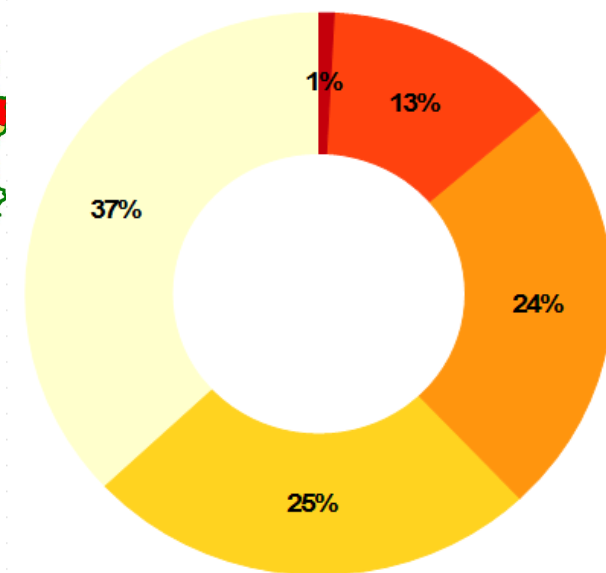
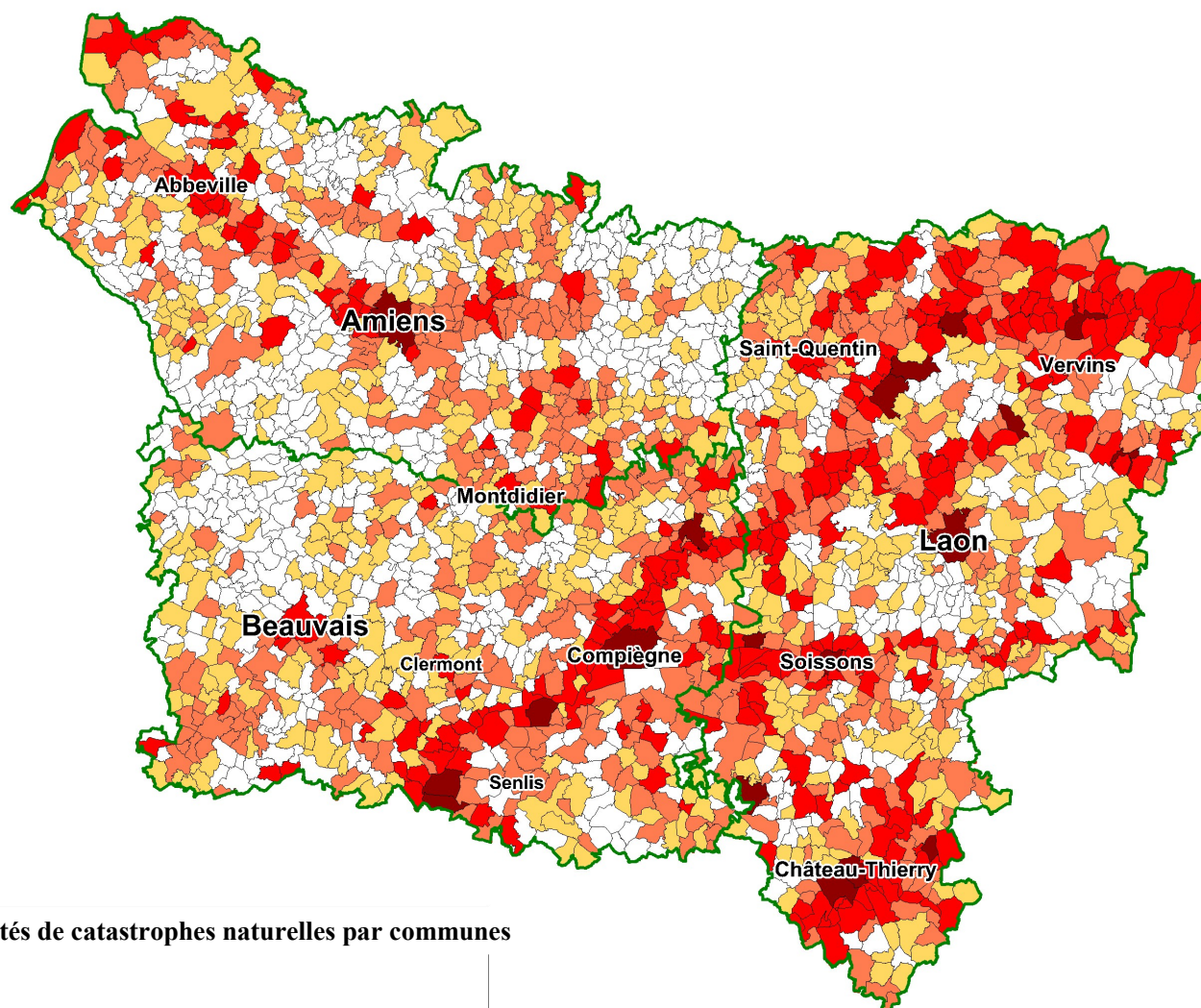
MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

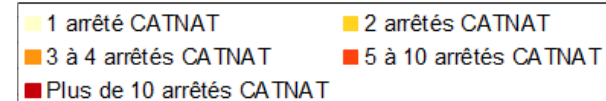


# Le risque en Picardie

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur la région Picardie



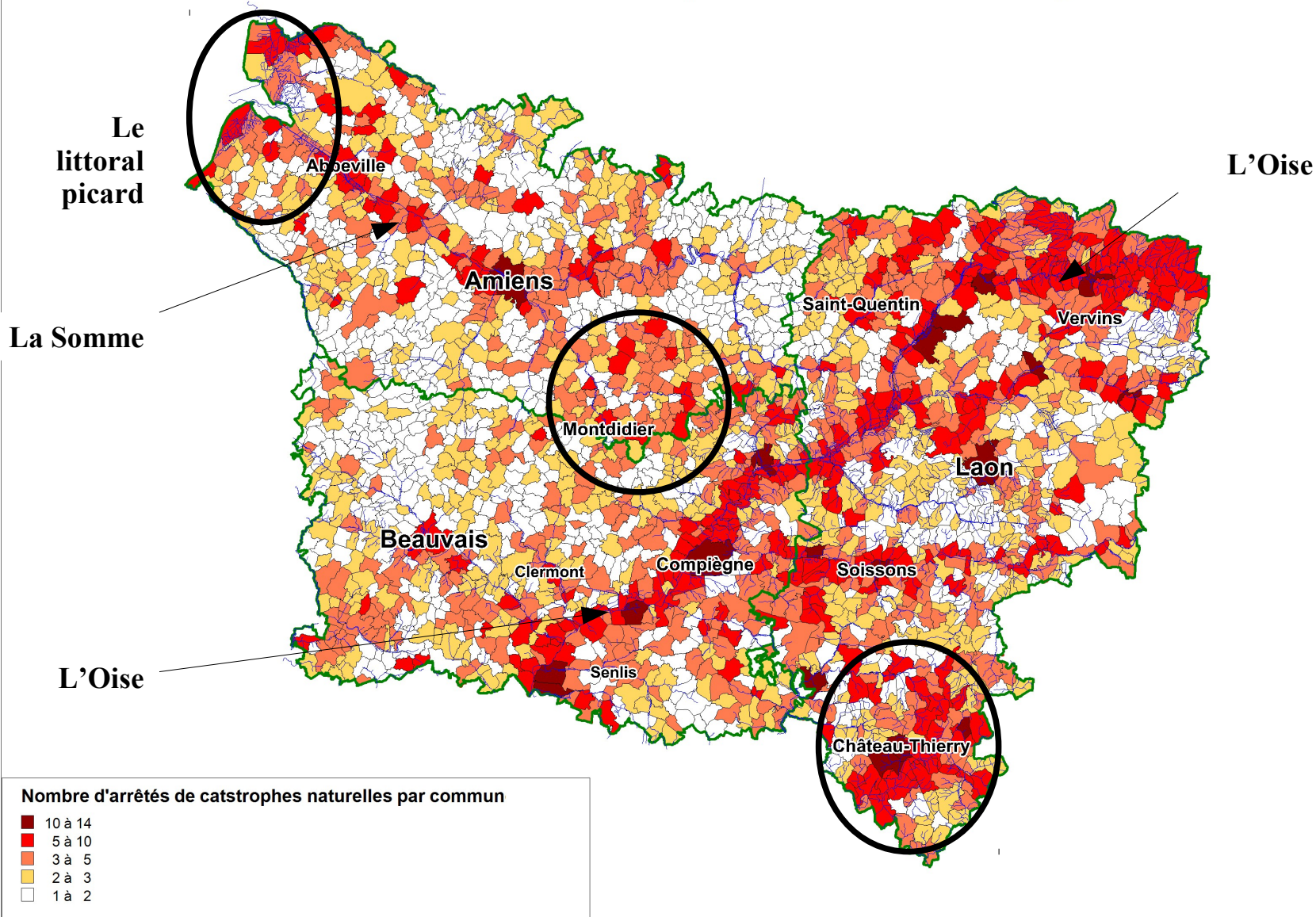
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par communes



Source des données : [www.prim.net](http://www.prim.net) - octobre 2013

# Le risque en Picardie

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur la région Picardie



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Le risque en Picardie

## ○ Inondations par remontée de nappe et débordement de cours d'eau du fleuve Somme

Les inondations de 2001 : un phénomène d'une ampleur et d'une durée exceptionnelle

### 👉 Quelques chiffres

**1100** personnes évacuées

**1417** maisons inondées

**1997** caves et sous-sol inondés

**138** communes concernées

**+ de 2 mois** d'inondation

**150 Millions d'€** de dégâts estimés



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Le risque en Picardie

## ○ Inondations par remontée de nappe et débordement de cours d'eau du fleuve Somme

Evènements sélectionnés	Date
Inondations par débordement de la Somme	20 au 24 février 1784
Inondations lentes par débordement de la Somme et de ses affluents	13 au 26 janvier 1841
Série de submersions marines	14 février au 11 mars 1990
Inondations lentes par débordement de la Somme et de ses affluents et remontées de nappes	février à mai 2001
Inondation rapide par débordement de l'Avre	6 au 8 juillet 2001

Extrait de l'EPRI Artois Picardie – Unité de Présentation Somme



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Le risque en Picardie

## ○ Inondations par débordement de cours d'eau de l'Oise et de ses affluents



*Crue de l'Oise et l'Aisne en décembre 1993 confluence Aisne-Oise à Choisy au Bac,*



*Crue de l'Oise en janvier-février 1995 : pont Ste Maxence & Environs à Compiègne (RG Quai Clos des Roses) (Source SPCOA)*

Régime hydro-climatique	Type de submersion	Evènement	Date
Régime océanique	Débordement de cours d'eau et fonte nivale (neige sur sol gelé)	Crue de dégel dans le bassin versant de l'Oise en février-mars 1784	Février-mars 1784
Régime océanique	Débordement de cours d'eau	Crue de l'Oise et l'Aisne en janvier-mars 1910	Janvier-mars 1910
Régime océanique	Débordement de cours d'eau	Crue de l'Oise et l'Aisne en décembre 1993-janvier 1994	Décembre 1993-janvier 1994
Régime océanique	Débordement de cours d'eau	Crue de l'Oise et l'Aisne en janvier-février 1995	Janvier-février 1995
Régime océanique	Débordement de cours d'eau et remontées de nappe	Débordement de cours d'eau et remontées de nappe dans le bassin de l'Oise en mars-avril 2001	Mars-avril 2001
Orage d'été	Débordement de cours d'eau et ruissellement	Orage du 8 au 10 juin 2007 sur le Noyonnais et crue de la Verse	8 au 10 juin 2007
Régime océanique	Débordement de cours d'eau	Crue de l'Oise les 7-8 janvier 2011	7-8 janvier 2011

*Tableau 13 : Evénements de référence sur l'UP Vallées d'Oise*

Extrait de l'EPRI Seine Normandie – Unité de Présentation Vallées d'Oise



# Le risque en Picardie

- **Les phénomènes de ruissellement et coulées de boue**



Chézy-sur-Marne - Juin 2009. Source : archives-lepost



Morisel - 3 septembre 2011. Source : Lebonhomme-picard.fr



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

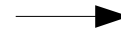
# Le risque en Picardie

- Les phénomènes de submersion marine

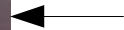
Événements majeurs : tempête des Bas Champs en 1990



Ault



Le Crotoy



Cayeux-sur-Mer



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

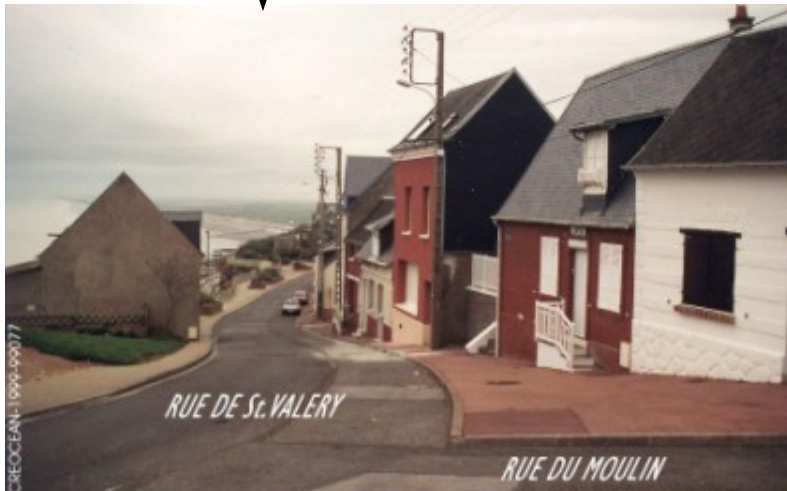
MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Le risque en Picardie

- L'érosion côtière et l'éboulement de falaises



Disparition de  
la rangée de maisons



Les falaises d'Ault



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

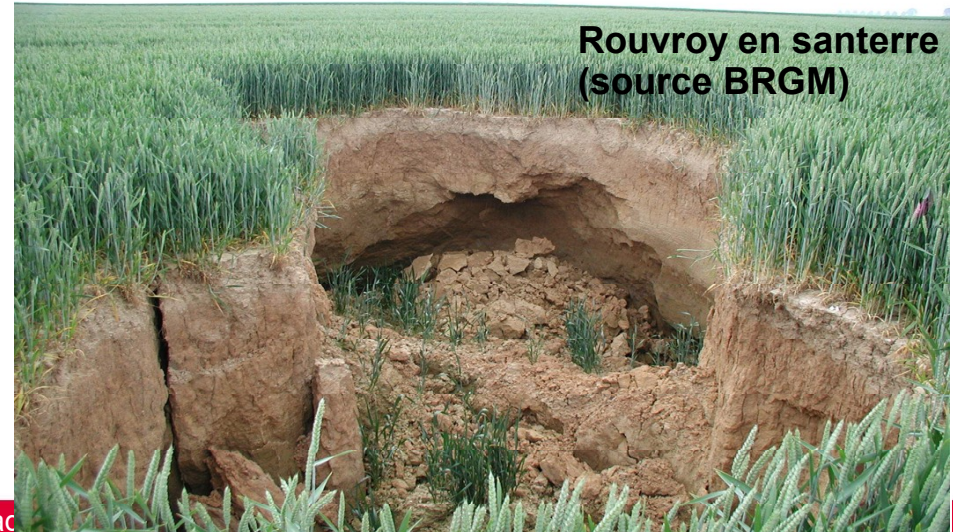
MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Le risque en Picardie

## Les cavités souterraines





# SOMMAIRE

Le risque en Picardie

**Le PPR : un outil de prévention**

Le contenu d'un PPRN : exemple du PPRI de la Somme

Les évolutions récentes : procédure de révision et procédure de modification



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Comment gérer les risques ?

Face à un risque, plusieurs réponses peuvent être apportées :

- **Gestion de crise** : réponse immédiate à un événement
- **Protection** : fonctionne pour des événements peu importants mais fréquents Cela protège certains enjeux et limite l'aléa
- **Prévention** : pour les événements importants, elle permet de ne pas soumettre de nouveaux enjeux à l'aléa ou de prendre en compte le risque pour les nouveaux enjeux
- **Prévision** : service prévision des crues, suivi de l'évolution du trait de côte...
- **Information / mémoire du risque** : pour se préparer aux risques et répondre aux questions. Exemples : [www.prim.net](http://www.prim.net), [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net) , [dicrim](http://dicrim.com),...



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



***Le PPR est une réponse parmi d'autres. Il ne supprime pas le risque***

# Comment gérer les risques ?

Les grands outils de gestion du risque sont :

→ Les outils d'Urbanisme : le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), Porter à connaissance et Intégration des risques dans les documents d'urbanisme, application du R-111.2 du CU,

→ Les Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : Plan Somme, PAPI Verse

→ Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, Dossier Communal d'Information sur les RISques Majeurs (DICRIM),

Information acquéreurs/ locataires (IAL),

→ Mise en place de repères de crues

→ Plans communaux de sauvegarde, Plan ORSEC....

→ Outils de prévision

La gestion des risques est une responsabilité partagée entre l'Etat, les collectivités et les citoyens



Repère de crue– Source Entente Oise Aisne



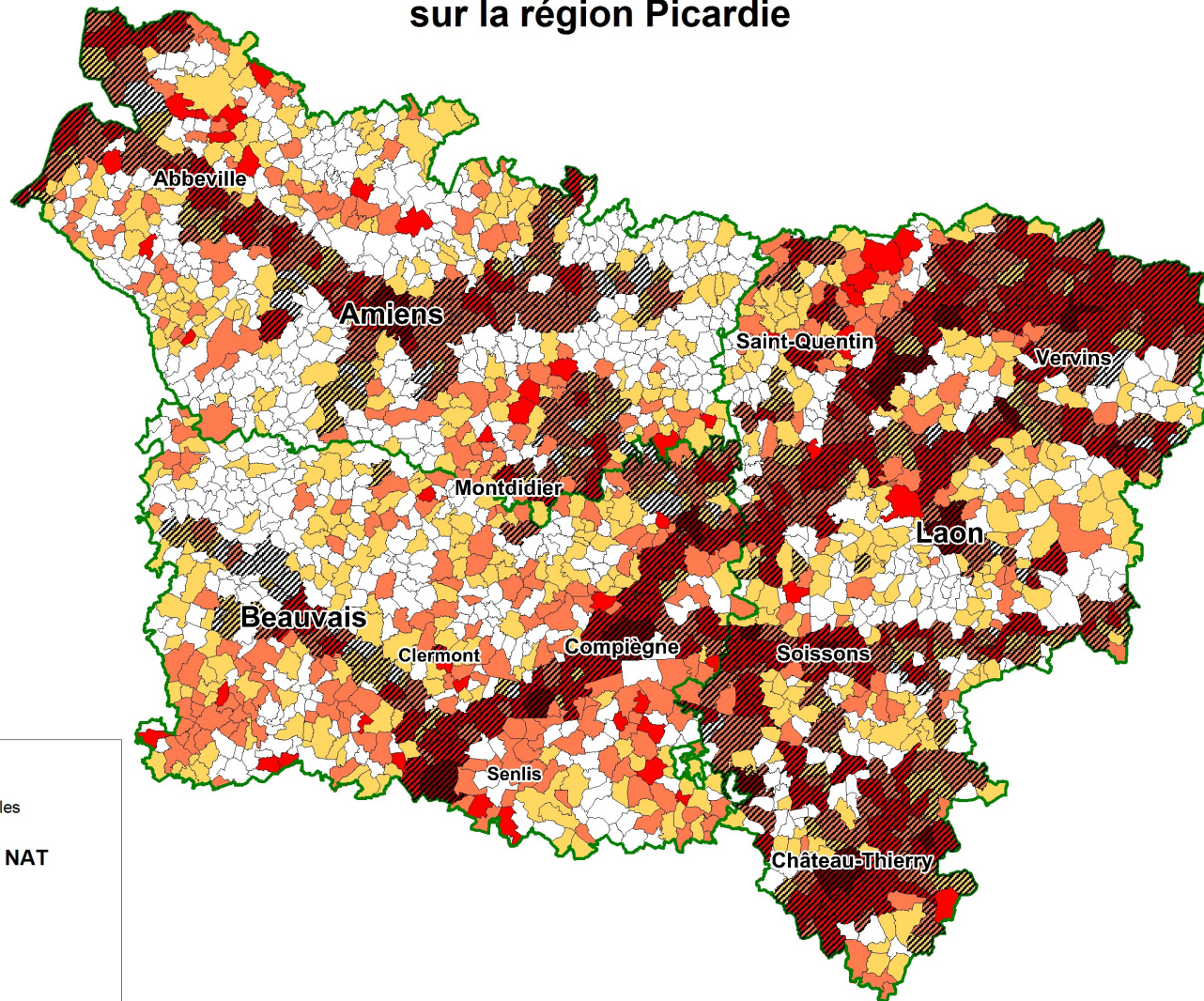
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT


MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Les PPR picards

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles  
et communes couvertes par un PPRN  
sur la région Picardie





## Légende


 Limites départementales


## Nombre d'arrêtés de CAT NAT


 10 à 14

 5 à 10

 3 à 5

 2 à 3

 1 à 2

 Communes couvertes par un PPRN



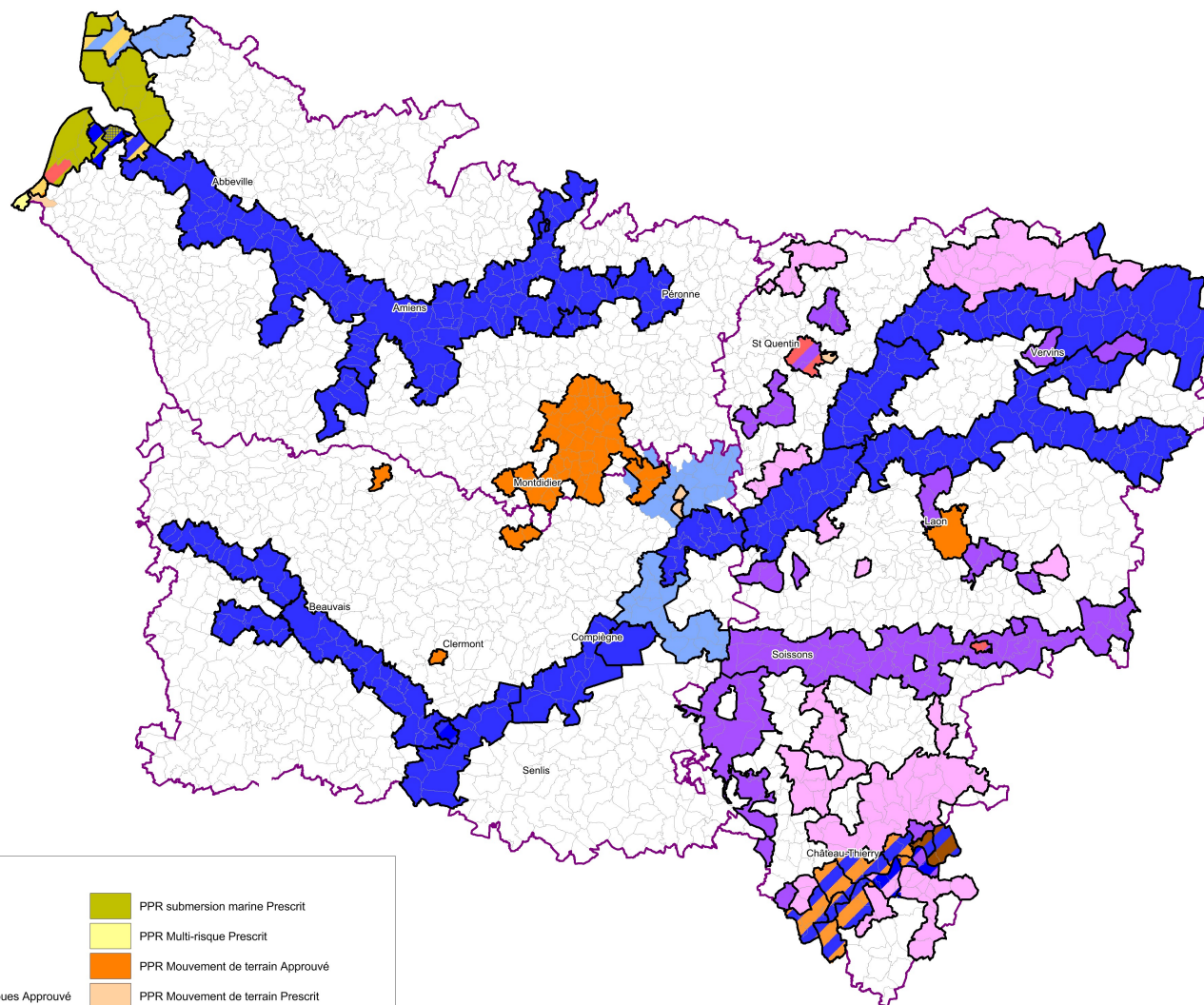
MINIS  
DE L'ÉC  
DES TERI  
ET DU LC

MINIS  
DE L'ÉC  
DU DÉVEL  
DUR  
ET DE L'




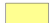


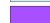




# Etat d'avancement des PPRN

Plans de Prévention des Risques Naturels  
en Picardie



**Légende:**

- |  |   |
|--|---|
|  PPR inondations Approuvé                     |  PPR submersion marine Prescrit    |
|  PPR inondations Prescrit                     |  PPR Multi-risque Prescrit         |
|  PPR inondations Annulé                       |  PPR Mouvement de terrain Approuvé |
|  PPR inondations et coulées de boues Approuvé |  PPR Mouvement de terrain Prescrit |
|  PPR inondations et coulées de boues Prescrit |   |



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



DREAL/SNEP  
Mapinfo 10.5  
11/10/2013

# Les objectifs des PPR

Article L.562-1 du Code de l'Environnement, les PPR ont pour objet, en tant que de besoin :

- de délimiter les zones exposées aux risques en y définissant les modalités de construction,
- de délimiter les zones non directement exposées aux risques mais qui pourraient les aggraver en étant mal exploitées,
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- de définir les mesures relatives à l'aménagement.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Les objectifs des PPR

Le PPRi est un outil de la gestion des risques qui entre dans le cadre de la **prévention**.

C'est un document d'urbanisme qui vaut **Servitude d'Utilité Publique** et dont le rôle principal est de permettre :

- de ne plus exposer de nouveaux biens vulnérables au Danger
- de ne pas augmenter l'aléa
- d'assurer la sécurité des nouveaux projets dans le cadre d'un développement durable



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Les objectifs des PPR

Intégration du risque dans l'aménagement et le développement grâce aux documents de planification

→ mesures sur l'urbanisation futur : permet de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire

→ mesures sur l'existant : permet de réduire la vulnérabilité du territoire

L'intérêt financier (Franchises d'assurance) : annulation de la modulation de franchise des assurances quand le PPR est approuvé

L'approbation du PPRN rend obligatoire la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans un délai de 2 ans



# Les bases juridiques des PPR

## ■ Loi du 13 juillet 1982 :

La loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles institue le Plan d'exposition aux risques (PER) pour inciter notamment les assurés à la prévention

Les PER sont arrêtés par le Préfet après enquête publique et avis des conseils municipaux des communes concernées. Ils valent servitudes d'utilité publique et sont annexés au POS

## ■ La loi du 2 février 1995 :

Les PER sont remplacés par les PPRN. La loi Barnier vise à renforcer et à unifier l'action de prévention. Les procédures déjà approuvées valent PPR. Objectif : réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes



# Les bases juridiques des PPR

■ **Loi du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages  
La loi « Bachelot » institutionnalise la concertation avec les acteurs locaux

■ **Loi du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement  
Les procédures de révision et modification sont introduites dans la partie législative.

Article L. 562-4-1 c. env.

I. Le plan de prévention des risques naturels prévisibles peut être **révisé** selon les formes de son élaboration. Toutefois, lorsque la révision ne porte que sur une partie du territoire couvert par le plan, la concertation, les consultations et l'enquête publique mentionnées à l'article L. 562-3 sont effectuées dans les seules communes sur le territoire desquelles la révision est prescrite.

II. Le plan de prévention des risques naturels prévisibles peut également être **modifié**. La procédure de modification est utilisée à condition que la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan. Le dernier alinéa de l'article L. 562-3 n'est pas applicable à la modification. Aux lieu et place de l'enquête publique, le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont portés à la connaissance du public en vue de permettre à ce dernier de formuler des observations pendant le délai d'un mois précédant l'approbation par le préfet de la modification.



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## Arrêté de prescription

**Élaboration du dossier du projet de P.P.R.N.**  
Recueil de données, élaboration des cartes d'aléas, évaluation des enjeux, élaboration du zonage réglementaire et du règlement

Association des  
collectivités  
concernées

## Consultation sur le projet de P.P.R.N.

- consultation des conseils municipaux et organes délibérants, EPCI compétents concernés
- consultations d'autres organismes en fonction du contenu du projet : CRPF, chambre d'agriculture...

2 mois

## Enquête publique

- consultation du public
- consignation des avis dans le registre d'enquête publique
- **audition des maires concernés**

1 mois  
minimum

Rapport du commissaire enquêteur

Modification éventuelle du projet de PPRN

## Arrêté préfectoral d'approbation du PPRN

Annexion au PLU dans un délai de  
3 mois

Concertation continue avec la population



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# L'enquête publique

Obligation de s'entretenir avec les maires des communes : article R562-8 c. env.

*« Les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le commissaire enquêteur ou par la commission d'enquête une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des conseils municipaux. »*

Pour la fiabilité juridique de l'enquête, indiquer dans le rapport la complétude du dossier

→ proposition sur la forme : indiquer que le dossier contenait bien toutes les pièces et les lister.

(pour rappel, motif d'annulation du PPRI de la Somme, par la CAA de Douai)



# Les suites de l'enquête publique

Entre l'enquête publique et l'approbation, le dossier ne peut pas faire l'objet de modifications substantielles



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# SOMMAIRE

Le risque en Picardie

Le PPR : un outil de prévention

**Le contenu d'un PPRN : exemple du PPRI de la Somme**

Les évolutions récentes : procédure de révision et procédure de modification



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Les éléments constitutifs d'un PPR

Un PPR est composé des éléments suivants :

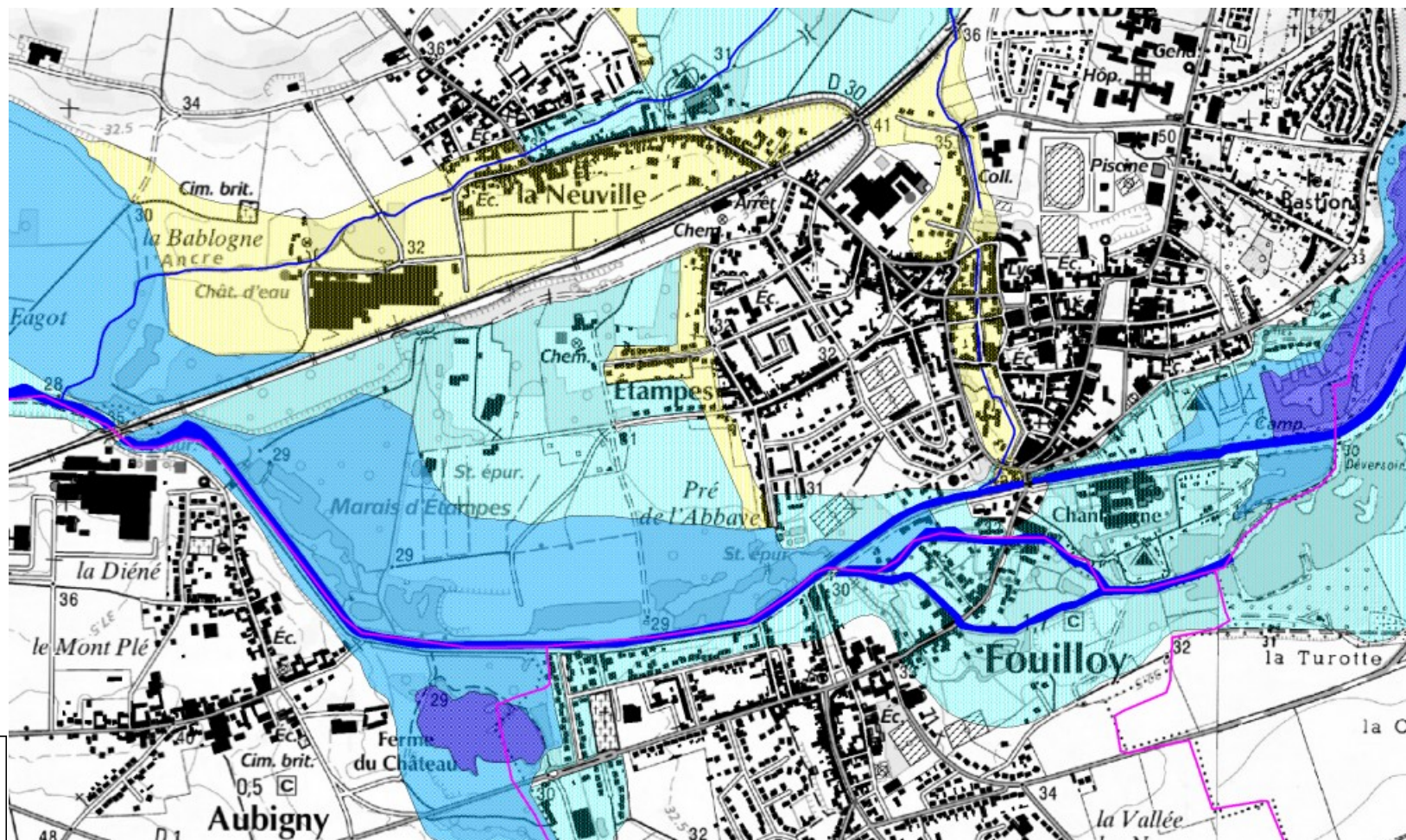
- Rapport de présentation
- Notice de présentation
- Éléments cartographiques
  - Carte des aléas
  - Carte des enjeux
  - Carte du zonage réglementaire

- Règlement





# Exemple de cartographie des aléas



Extrait du PPRI de la Somme, approuvé le 2 août 2012

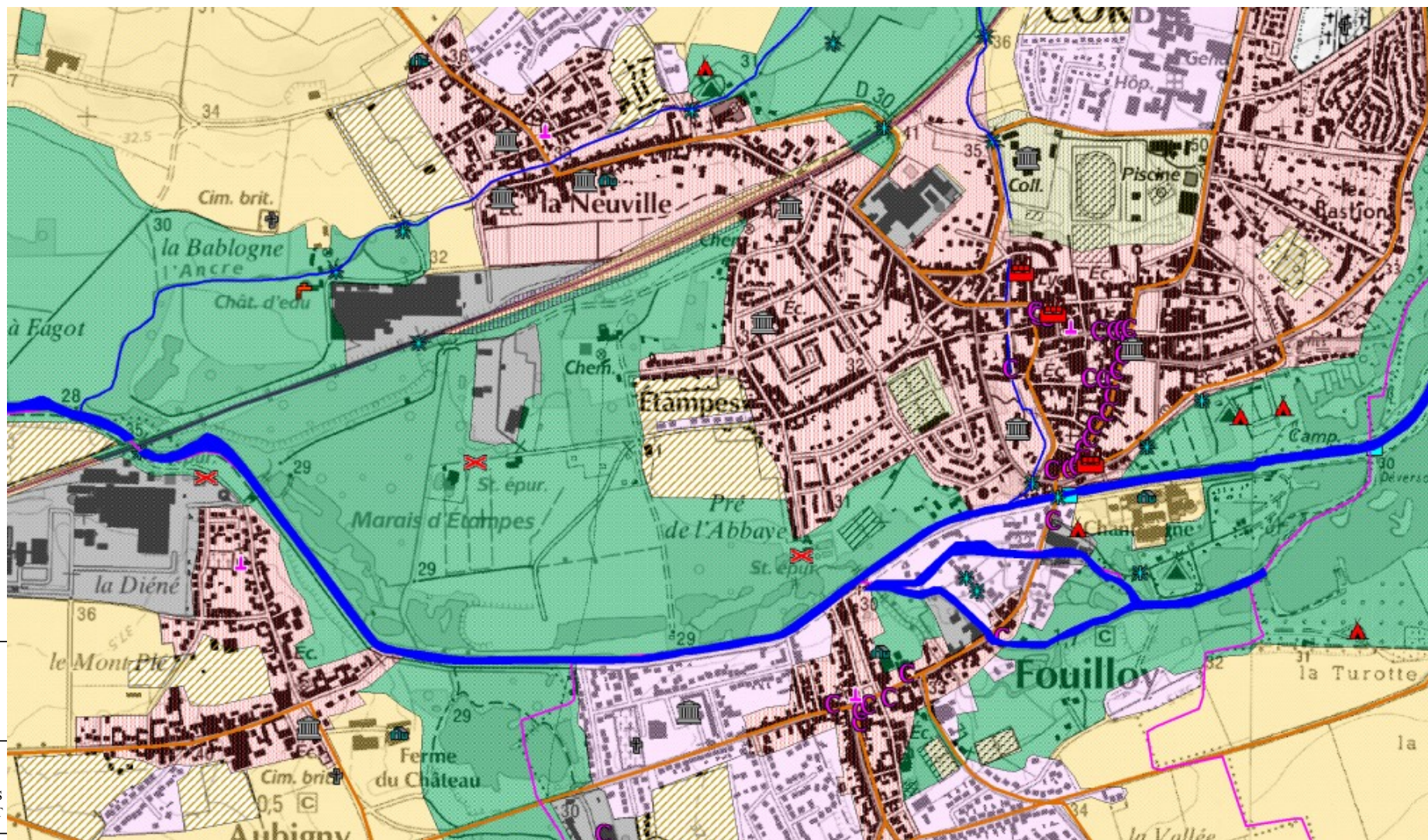


MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Exemple de cartographie des enjeux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Extrait du PPRI de la Somme, approuvé le 2 août 2012

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie (DREAL Picardie)



# Détermination du zonage réglementaire

Enjeux	Aléas	Zones sensibles	Aléas faibles	Aléas moyens	Aléas forts
Zones naturelles		1	1	1	1
Zones agricoles		1	1	1	1
Zones de loisirs		1 ou 2	1 ou 2	1	1
Zones maraîchères		2	2	2	2
Zones urbaines diffuses		4	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3
Zones urbaines denses		4	3	2 ou 3	2 ou 3
Zones industrielles et artisanales		4	3	2 ou 3	2 ou 3

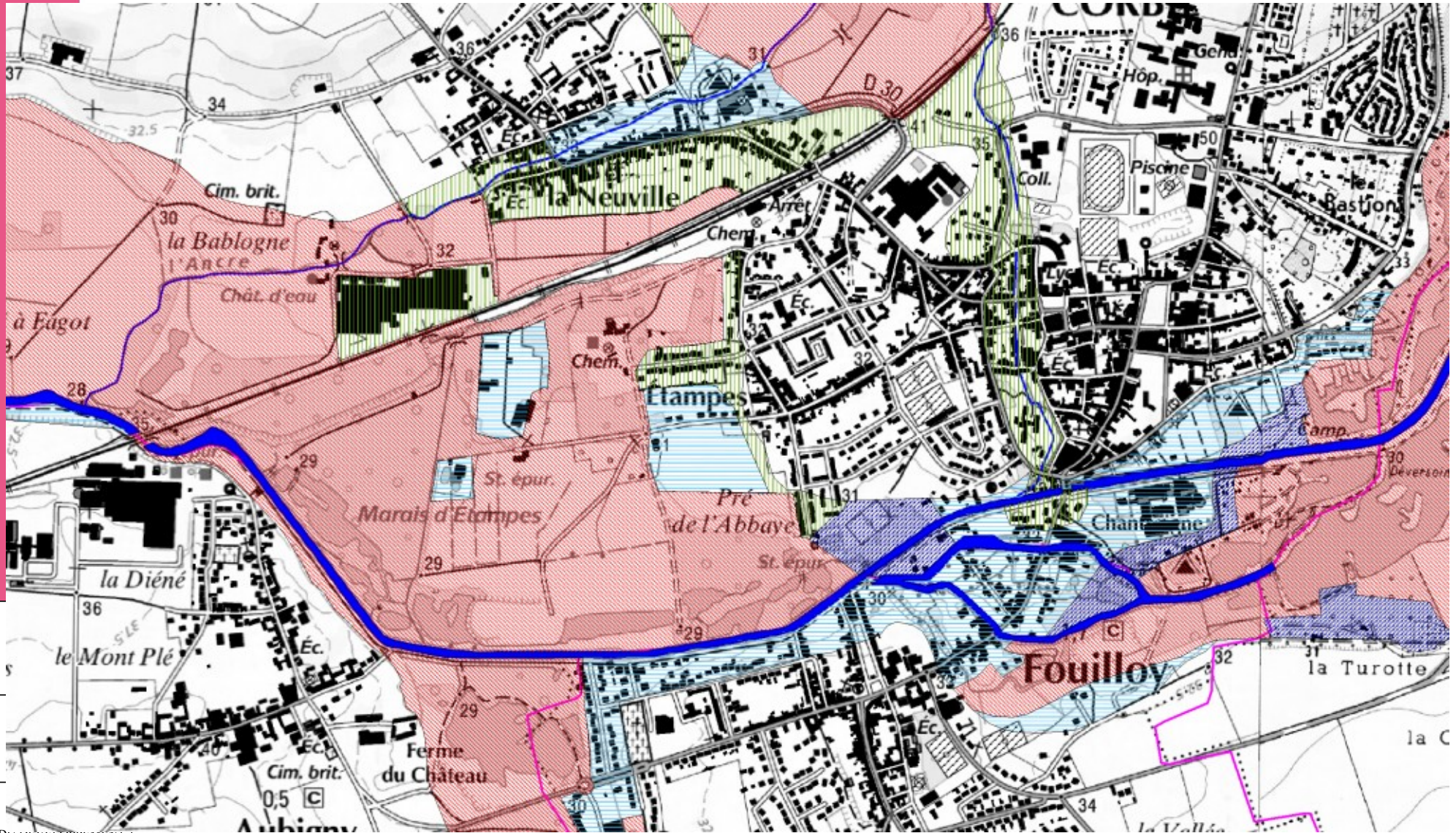
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Exemple de cartographie du zonage réglementaire





# SOMMAIRE

Le risque en Picardie

Le PPR : un outil de prévention

Le contenu d'un PPRN : exemple du PPRI de la Somme

**Les évolutions récentes : procédure de révision et procédure de modification**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# La procédure de révision

## ○ La Procédure de révision

→ Un PPR peut être révisé pour tenir compte de nouvelles informations relatives principalement :

- aux caractéristiques des risques
- à l'évolution de la vulnérabilité des territoires concernés

→ Elle est identique à celle de l'élaboration d'un PPRN

→ Si la révision ne porte que sur une partie du territoire couvert par le plan, seuls sont associés les collectivités et les EPCI concernés. La concertation et l'enquête publique ne se font que sur les communes concernées par la révision



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Révision d'un PPRN

Uniquement sur le territoire des communes concernées

Association des collectivités concernées

Concertation continue avec la population

## Arrêté de prescription

**Élaboration du dossier du projet de P.P.R.N.**  
Recueil de données, élaboration des cartes d'aléas, évaluation des enjeux, élaboration du zonage réglementaire et du règlement

## Consultation sur le projet de P.P.R.N.

- consultation des conseils municipaux et organes délibérants, EPCI compétents concernés
- consultations d'autres organismes en fonction du contenu du projet : CRPF, chambre d'agriculture...

2 mois

## Enquête publique

- consultation du public
- consignation des avis dans le registre d'enquête publique
- **audition des maires concernés**

1 mois minimum

Rapport du commissaire enquêteur

Modification éventuelle du projet de PPRN

## Arrêté préfectoral d'approbation du PPRN

Annexion au PLU dans un délai de 3 mois

La Direction Régionale de l'Égalité du Territoire et du Logement de Picardie (DREAL Picardie)



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

# La procédure de modification

## ○ La Procédure de modification

→ Elle ne doit pas porté atteinte à l'économie générale du plan

→ motifs possibles :

rectifier une erreur matérielle,

modifier un élément mineur du règlement ou de la note de présentation

Modifier les documents graphiques pour prendre en compte un changement dans les circonstances de fait



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



**Uniquement sur le territoire des communes concernées**

## Arrêté préfectoral de prescription de la modification

Il précise l'objet de la modification, définit les modalités de la concertation et de l'association des communes et EPCI concernés. Il indique le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations

Association des collectivités concernées

## Mis à disposition du public

Le public peut formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet

Durée définie dans l'arrêté préfectoral

Modification éventuelle du projet de modification de PPRN

## Arrêté préfectoral d'approbation de la modification du PPRN

Concertation continue avec la population



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# *Echanges*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE